

Motions

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, les représentants des partis ont discuté des travaux de la Chambre jusqu'à la fin de la journée. La Chambre le sait, nous sommes parvenus à terminer l'étude du projet de loi C-22, le débat sur la motion tendant à en saisir de nouveau le Sénat. Nous avons également procédé à la troisième lecture du projet de loi C-71. La Chambre y est parvenue grâce à la collaboration des trois partis. Nous avons donc décidé qu'ayant ainsi progressé, nous devons présenter le projet d'ordre suivant:

Que, nonobstant tout article du Règlement, à la conclusion des affaires courantes aujourd'hui, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés telles qu'elles figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui pour une période ne dépassant pas une heure;

Qu'à la fin de l'heure réservée aux affaires émanant des députés, le Président suspende la séance jusqu'à la convocation de la Présidence; et

Qu'à la suite de la sanction royale à certains projets de loi plus tard aujourd'hui, le Président ajourne la Chambre jusqu'au lundi 31 août 1987 à onze heures.

M. le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1230)

[Français]

PÉTITIONS

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des résidents de Vancouver, de Halifax, de Toronto, de Rouyn-Noranda et d'Ottawa. Les signataires demandent des changements aux règlements de la sécurité routière. Ils croient que les ceintures de sécurité à l'arrière des voitures sont présentement inadéquates et que les souffrances des victimes de collision automobile peuvent être diminuées ou évitées. Ils croient aussi que le coût des soins médicaux peuvent être diminués ou éliminés.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, ils demandent que le Parlement s'engage à rendre obligatoire l'installation de ceintures de sécurité à l'épaule et ajustables pour tous les passagers à l'arrière des voitures ainsi que l'installation de sacs gonflables à l'avant des voitures.

OPPOSITION À LA TAXE DE VENTE SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, il me fait plaisir de déposer à nouveau aujourd'hui une pétition qui demande au gouvernement actuel d'écouter la

population, d'écouter les nombreuses interventions des députés libéraux, d'écouter les propos même de leurs députés conservateurs du Québec de ne pas taxer cet élément vital qu'est la nourriture.

La pétition, madame la Présidente, se lit comme suit:

Étant donné que le gouvernement fédéral a imposé aux contribuables canadiens, depuis septembre 1984, 25 nouvelles taxes ou augmentations de taxes déjà existantes dont certaines s'appliquent aux articles médicaux et dentaires, friandises, bonbons et boissons gazeuses; étant donné que le gouvernement fédéral dans son projet de réforme fiscale étudie la possibilité de faire subir aux contribuables canadiens une taxe généralisée sur les biens et services dont la nourriture; étant donné que la nourriture constitue un élément vital de la vie quotidienne, et que l'imposition de cet article aurait pour effet de pénaliser sérieusement différentes catégories de contribuables, des personnes âgées, des familles, des chômeurs, des contribuables à faible et moyen revenus, des jeunes.

A ces causes, les pétitionnaires demandent que le Parlement rejette toute mesure qui aurait pour effet d'instaurer une taxe de vente sur les produits alimentaires.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Madame la Présidente, si la question n° 162 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question n° 162 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES SUBVENTIONS EN VERTU DU PROGRAMME DES INITIATIVES CULTURELLES

Question n° 162—Mme McDonald:

Entre le 1^{er} janvier 1986 et le 26 juin 1987, le ministère des Communications a-t-il reçu, de particuliers et d'organismes, des demandes de subvention en vertu du Programme des initiatives culturelles et, dans l'affirmative et dans chaque cas, a) quel était le nom du particulier ou de l'organisme, b) quel était le montant demandé, c) quand a-t-on reçu la demande, d) quand le particulier ou l'organisme intéressé a-t-il été informé de la décision du ministère, e) quel a été le montant alloué?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Lewis: Je demande, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.